



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 4/12/2025 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Oliver BARRE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Patricia PANISSIE, Sylvie COTTARD et Francis PONS

Membres du conseil absents : Elodie FERRIERES, Elisabeth FAYEL, Marc DELAGNES

Secrétaire de séance : Patricia PANISSIE

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents :** 8 / **représentés :** 0

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 27 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 6 novembre 2025**
- **Subvention Région « Ilot Lagarrigue » - nouveau plan de financement**
- **Temps de travail de l'adjoint technique principal 2eme classe**
- **Règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie**
- **Promesse de cession de parcelle communale**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION ADOPTEE

Projet « Démolition et aménagement de l'Ilot Lagarrigue » - plan de financement pour la demande d'aide à la Région Occitanie - N° 2025-12-01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande à la Région est possible pour soutenir financièrement le projet d'investissement de l'Ilot Lagarrigue.

Une demande sur le volet « friche » est envisagée et le projet de démolir l'ancien garage Lagarrigue pour une renaturation du centre bourg de Lunel semble correspondre tout à fait à la politique d'accompagnement de la Région.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter de la part de la Région une subvention à hauteur de 6.78 % soit un montant de 50 000 € dans le cadre du volet « Friche » de la Région ;
- Accepte les modalités de réalisation et le plan de financement suivant :

Coût des travaux subventionnables H.T. : 736 614.20 €

Subvention Fonds Vert	79 820.00 €
Subvention DETR	97 836.25 €
Département	112 250.00 €
Subvention Agence Adour Garonne	40 000.00 €
Communauté de communes Conques Marcillac	50 000.00 €
SIEDA	350.00 €
Région	50 000.00€
Autofinancement	306 357.95 € (soit 41.6%)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Modification du temps de travail de l'adjointe technique principale 2eme classe- N° 2025-12-02

Monsieur le Maire rappelle le changement d'organisation du service de la cantine et de la garderie depuis la rentrée 2025/2026. Du fait du passage de quatre classes à trois classes (seulement 14 élèves contre 21 l'année précédente), l'effectif de la cantine a bien diminué et les sorties scolaires seront moins nombreuses, l'agente sera moins sollicitée. En accord avec elle par un écrit lors de l'entretien professionnel du 1^{er} décembre 2025, constatant les différences d'organisation et la diminution de son temps de travail, la durée hebdomadaire de son travail doit être revue.

D'après le calcul d'annualisation de son temps de travail, l'agente verrait son temps de travail hebdomadaire passer de 27,75h/semaine à 25,50h/semaine dès le 1^{er} janvier 2026 (à l'identique de son temps de travail avant que l'école n'accueille 4 classes l'an passé).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- ACCEPTER le passage du temps de travail hebdomadaire de l'adjointe technique territorial 2^{ème} classe, à 25,50 h/semaine à partir du 01/01/2026.

Approbation du règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie – N°2025-12-03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif. L'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ». Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération du 9 décembre 2016 d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Confirme son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;
- Approuve le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération

Don d'une parcelle communale

M. le maire rapporte qu'une demande de don de parcelle publique a été demandé par un riverain mitoyen au projet de l'Ilot Lagarrigue. En effet à la suite de la démolition des bâtiments Lagarrigue, Une propriété mitoyenne voudrait récupérer quelques mètres carrés dans un passage public qui n'aura plus vocation à servir l'intérêt collectif, dans le but d'avoir un alignement entre bâtiment construit et terrain.

Le conseil municipal s'entend sur le principe, il faut se pencher sur la procédure légale, sachant qu'une parcelle publique ne peut pas être donnée.

M. le maire doit se rapprocher du notaire et du propriétaire pour s'accorder sur les conditions de vente.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Marché public, consultation des entreprises pour la démolition et l'aménagement de l'Ilot Lagarrigue

M. le maire fait le point sur la consultation des entreprises qui se clôturera le 17 décembre. Le MOE a reçu en visite sur site de 4 entreprises pour le déplombage et le désamiantage, 5 pour les travaux de démolition et terrassement, 6 pour l'aménagement et réseaux, 0 pour le lot charpente et couverture et 3 pour l'aménagement paysager.

Bâtiments publics et équipements

M. le maire partage les derniers devis pour :

- équiper les deux salles des fêtes de défibrillateurs, le devis choisi est celui de l'entreprise Vitae pour deux packs automatique reconditionnés ;

- La réfection des toilettes publiques place des Marronniers nécessite le remplacement des portes et de la fenêtre, un devis a été demandé mais l'utilité d'une porte d'entrée est discutée par les élus, le menuisier doit refaire un devis.

- Le tracteur tondeuse : après discussion sur 3 devis, il est entendu que F. Pons et l'agent technique se rendent à Rodez pour demander d'autres devis et voir sur place le matériel proposé ;

- la réfection du mur de soutènement et d'une séparation avec la parcelle voisine à la salle des fêtes de St Félix, le devis pour arracher les souches et préparer le chantier du mur est accepté mais le reste des travaux est encore trop coûteux, d'autres solutions sont recherchées ;

- les clôtures des écoles : l'entreprise Sagnes Aménagement 33 a été choisie pour refaire une clôture sécurisée en bas du pré de l'école au-dessus de la rue de l'Eglise, ainsi que refaire le grillage sur les murs de la cour donnant sur la rue du Château, avec l'aide l'agent technique de la commune ;

- à l'église de St Félix pour un nouveau coffre électrique, M. le maire doit rappeler les deux entreprises consultées pour éclairer les différences de prix ;

- le chauffage du logement communal a été réparé mais les locataires demandent un geste financier sur le loyer, attendant selon eux les réparations depuis un an après en avoir parlé à un élu. La mairie n'a été informée de la panne que depuis 15 jours par téléphone, la mairie a fait venir un artisan au plus vite, les élus acceptent cependant une réduction de 100 euros sur le loyer de décembre rappelant la vigilance à bien communiquer sur les échanges avec les administrés ;

- enfin pour le cimetière, une entreprise est venue constater les travaux nécessaires pour enlever les graviers ou une partie en vue de réenherber les allées, les devis est acceptable pour les élus mais la méthode de réenherbement est encore en cours de réflexion, sans exclure d'autres solutions, pour faciliter l'entretien du cimetière depuis l'interdiction des produits herbicides.

Elections 2026 et rdv à venir

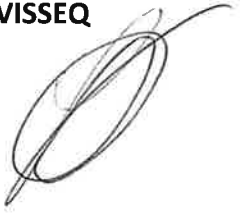
M. le maire et le conseil font un point sur les élus sortants et les candidats aux prochaines élections, il manque encore des candidates pour respecter la parité.

Les élus décident désormais de communiquer la date des séances du conseil en publiant sur panneau Pocket les convocations.

M. le maire annonce que les vœux auront lieu le samedi 17 janvier. A ce sujet P. Panissie propose la diffusion du film réalisé par les enfants de l'école de Lunel en partenariat avec l'asso Monde et Multitudes lors des vœux du maire, le conseil est d'accord.

M. le maire rappelle l'échéance de l'envoi de la maquette du bulletin à l'imprimeur, le fichier doit être envoyé le 17 décembre et il reste des articles à boucler, une 4eme de couverture à trouver, une relecture à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 23h10.

<u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 11 septembre 2025	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025.	
<u>Procès-Verbal arrêté le : 4/11/2025</u>	
Le Maire Guy VISSEQ 	La secrétaire de séance Patricia PANISSE 